

**Conseil Municipal du 21 janvier 2016**

**Point A : SEDIF**

**Bilan annuel**

**Avis du CM sur le rapport annuel d'information 2014 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable**

**Communication du rapport d'activité et du compte administratif 2014**

**Intervention de Nicole Polian, rapporteure.**

Monsieur Le Maire,

Mesdames et Messieurs,

Mes cher-e-s collègues,

C’est en ma qualité de représentante de notre ville au sein du Syndicat des Eaux d’Île-de-France (SEDIF) que j’interviens ce soir pour vous présenter ce rapport annuel d’information 2014 sur le prix et la qualité du service public de l’eau potable ainsi que le rapport d’activité et le compte administratif 2014 du SEDIF.

Permettez-moi avant d’entrer dans le vif du sujet de vous dire quelques mots sur ce rôle de représentante de notre ville au SEDIF. Avec 150 communes adhérentes, le SEDIF est une énorme organisation. Ces réunions sont assez peu propices au débat et à la remise en question des délibérations soumises au vote des représentants des communes. Vous comprendrez donc qu’il est difficile défendre les intérêts de nos populations.

D’autre part, au sein du bureau exécutif et de l’organe délibérant du SEDIF, la parité ne semble pas être une priorité. Par exemple, au sein du bureau, les 12 Vice-Présidents sont tous des hommes.

Depuis 2011 et pour une durée de 12 ans, le SEDIF a confié à l’entreprise Véolia via une délégation de service public (DSP) le soin de gérer, d’entretenir les réseaux et de distribuer l’eau aux communes adhérentes au SEDIF. Cette attribution d’une DSP à l’entreprise Véolia s’est faite après plusieurs années de débats. Pour la première fois, en effet, la question et la possibilité d'un retour en régie directe de la production et de la distribution de l’eau a été débattue. Lors des élections municipales de 2008, de nombreuses villes, dont Ivry s’étaient prononcées en faveur d’un retour en régie.

Pour la première fois aussi entre 2008 et 2011, le débat autour de cette question de l’eau a pris une dimension citoyenne. La Coordination Eau Île-de-France a été créée à cette occasion et de nombreux débats se sont tenus rassemblant de très nombreux participants. Plus de 1000 élu-es francilliens se sont à cette même période prononcés en faveur du retour en régie publique.

Le résultat vous le connaissez, la DSP a été reconduite, mais la bataille menée n’a pas été vaine puisque nous avons obtenu, en 2011 :

* La baisse du prix du mètre cube d’eau potable de 20 %. Cette baisse est une conséquence directe de l’étude financière effectuée lors des négociations pour la reconduction du contrat. Cette étude avait montré une surévaluation des coûts de gestion par le délégataire.
* Une augmentation des montants investis (près de 83 millions d’euros en 2014) pour l’entretien des réseaux et le renouvellement des canalisations vétustes dont la gestion est aujourd’hui, en grande partie, assurée par le syndicat.
* Enfin, un dispositif d’aide aux abonnés les plus précaires, « Eau Solidaire », a été mis en œuvre. Ce dispositif est abondé à hauteur de 2 millions d’euros par an. Il permet d’aider au règlement des factures. Les abonnés dont les factures sont prises en charge à travers ce dispositif bénéficient également de conseils pour encourager une diminution de leur consommation d’eau. Si l’on peut saluer la prise en charge des usagers non abonnés – et notamment les locataires – nous regrettons l’insuffisance du dispositif au vu des difficultés économiques de la population sur le territoire du SEDIF. Une jurisprudence récente, qui reste à confirmer par d’autres tribunaux, a jugé que la réduction de débit appliquée par le distributeur à la suite d’une facture impayée était illégale. La loi Brottes de 2013 a interdit les coupures d’eau et prévoit également la mise en œuvre d’une tarification sociale de l’eau. Le SEDIF n’a pour le moment effectué aucune démarche permettant la mise en œuvre de la tarification sociale de l’eau. Nous devons donc encourager plus fortement notre syndicat à expérimenter ce dispositif qui permet une tarification progressive en fonction des revenus et du nombre de personnes habitant le foyer.

La grande agglomération parisienne, devenue métropole du Grand Paris, est une exception en France : la quasi totalité des volumes prélevés pour l’alimenter sont des eaux de surface. 97% des 300 millions de mètres cubes proviennent de la Seine, de la Marne et de l'Oise, ce qui montre:

* d'une part, l’insuffisance structurelle des ressources des nappes phréatiques, qui sont de plus en plus difficiles à reconstituer;
* et, d'autre part, le risque inhérent à la baisse du débit de ces rivières dont l'eau, en période de forte sécheresse, peut devenir impropre au traitement et donc à la consommation.

Ainsi, la région parisienne doit aller chercher dans un rayon de près de 200 km autour de Paris son alimentation en eau comme on le voit avec les aqueducs, comme celui d'Arcueil et de Cachan, qui alimentent le réservoir de Montsouris.

Le Grand Paris est la métropole la plus dense d'Europe. La consommation considérable d'eau que nécessitait naguère l'industrie lourde, industrie aujourd'hui pour une grande part disparue de nos banlieues, s'est reportée sur la satisfaction des besoins domestiques qui vont croissant avec la densification urbaine.

Un autre problème récurrent est celui des fuites d'eau sur le réseau. La mise en place, depuis 2011, d’un système de repérage de ces fuites a permis une meilleure anticipation et résorption de celles-ci. En effet, avec 10m3 de pertes par kilomètre de réseau et par jour, ce sont quelque 30 millions de mètres cubes d'eau potable qui disparaissent avant d'arriver chez le consommateur, soit près de 13% de l'eau consommée. De plus, la consommation d’eau qui avait baissé après la mise en œuvre de ce dispositif est repartie à la hausse, + 9 % à Ivry, entre 2013 et 2014. Le rapport d’activité explique cette hausse importante par des températures élevées en 2014. Nous devrons donc porter une attention particulière aux chiffres de la consommation de l'année 2015. Un nouvel effort sera certainement à prévoir quant à la détection rapide des fuites ainsi que sur la sensibilisation des Ivryennes et des Ivryens à la préservation de cette ressource essentielle qu’est l’eau.

Vous l’aurez probablement remarqué, l’assainissement compte pour une part considérable dans le prix de facturation de l’eau, avec près de 42% du prix au m3.

Il est à prévoir que le coût de l’assainissement ira en augmentant au vu des diverses pollutions issues des usages domestiques de l’eau mais aussi des anciennes pollutions industrielles qui nous concernent tout particulièrement à Ivry et qui ne disparaîtront pas d'un coup de baguette magique.

Si le SEDIF est conscient de cette problématique avec notamment la mise en place d’une étude sur les nouveaux moyens de contrôle des différentes pollutions, nous réitérons notre souhait, exprimé à plusieurs reprises, que les pollutions médicamenteuses puissent être également prises en compte.

La raréfaction de nos ressources hydrauliques, et, surtout, la tension qui ira croissante sur les sources d'approvisionnement doivent nous inciter à tout mettre en œuvre pour préserver leur qualité.

Enfin, depuis le 1er janvier de cette année, la compétence eau et assainissement a été transférée à la métropole. Pour Ivry, c’est l’Établissement public territorial dit EPT 12, dont l’exécutif a été élu la semaine dernière, qui va se substituer à la ville pour l’adhésion au SEDIF. Un nouveau représentant de notre territoire au SEDIF sera donc nommé. La Direction Générale des Collectivités Locales a confirmé que les représentants des différents villes composant les territoires, au SEDIF mais aussi dans les autres syndicats, pourront continuer à être un élu municipal et pas obligatoirement un élu territorial. Cette disposition s’appliquera jusqu’aux prochaines élections municipales en 2020.

Nos nouveaux conseillers territoriaux, que je tiens à féliciter pour leur élection ainsi que le futur représentant de notre ville au SEDIF auront donc la lourde tâche de défendre les intérêts des Ivryennes et de Ivryens sur ce sujet technique et vital, et donc fortement politique, qu'est l'approvisionnement en eau.

Je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport annuel 2014 d’information sur le prix et la qualité de l’eau à Ivry.

Merci de votre attention.

Je vous remercie.